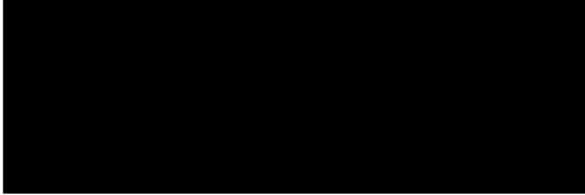


Québec, le 15 juin 2018



Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 23 mai 2018, ayant les objets suivants :

« Je souhaite obtenir le détail des dépenses reliées aux fonctions de Mme Luci Trémbly à titre de déléguée générale du Québec à Tokyo.

Je souhaite ainsi connaître les dépenses précises et ventilées reliées à :

- son ou ses voyages de familiarisation à Tokyo ou ailleurs, avant son entrée en fonction ;
- son déménagement à Tokyo ;
- l'aménagement, la rénovation ou l'amélioration de son ou ses bureaux de fonction ;
- l'aménagement, la rénovation ou l'amélioration de son appartement de fonction ;
- l'utilisation et l'entretien de sa voiture de fonction ;

Je souhaite aussi obtenir ses comptes de dépenses pour les six premiers mois en poste (repas, déplacements, billets d'avion, activités, conférences, événements, etc.). »

Sur le premier point de votre demande, les frais de déplacement pour la mission de familiarisation de la déléguée générale du Québec au Japon, qui s'est déroulée du 17 au 24 septembre 2017 inclusivement, étaient de 2 558,24 \$. Cette information est consignée dans le document joint.

Sur le deuxième point de votre demande, les frais de déménagement de la déléguée générale étaient de 5 648,27 \$. Cette information est consignée dans le document joint.

Sur le troisième point, les frais d'aménagement des bureaux de la déléguée générale du Québec étaient de 87,00 \$. Cette information est consignée dans le document joint.

...2

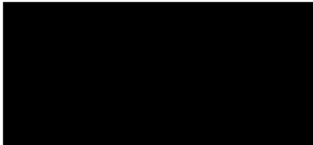
Sur le quatrième point, les frais d'aménagement de la résidence de fonction de la déléguée générale étaient de 19 680,34 \$. Cette information est consignée dans le document joint.

Sur le cinquième point, il n'y a aucune voiture de fonction à la Délégation générale du Québec à Tokyo.

Sur le sixième point, veuillez noter que la déléguée générale du Québec à Tokyo est en poste depuis le 18 septembre 2017. Les données sur ses frais de déplacement et dépenses de fonction au cours de la période du 18 septembre 2017 au 18 mars 2018 inclusivement sont accessibles sur le site du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à l'adresse suivante : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-information/divulgation-renseignements-relatifs-depenses>, sous l'onglet « Dépenses liées à des personnes ».

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents  
p.j.